

Affichage du barème inter provisoire

Chers collègues,

L'affichage du barème inter provisoire se fera dès le 8 janvier sur siam.

Consultez le dès que possible.

Si vous constatez une erreur ou un oubli de bonifications, contactez nous

snalcreunion974@gmail.com.

Nous avons jusqu' au 23 janvier pour procéder à la correction du barème.

Guillaume LEFEVRE

Président SNALC Réunion /Mayotte